



COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

PROCÈS-VERBAL

15^e SÉANCE TENUE LE 13 SEPTEMBRE 2004

DATE : Le 13 septembre 2004

HEURE : 17 h

LIEU : Maison du citoyen, salle des comités

PRÉSENCES :

Membres

M. Yvon Boucher, président, conseiller district de la Rivière-Blanche (n^o 15)

M^{me} Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère district de Hull (n^o 8)

M. Richard Jennings, conseiller district de Deschênes (n^o 3)

M. Paul-Émile Gauthier, citoyen

M^{me} Linda Giraldeau, citoyenne

Secrétaire

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des comités

Personne-ressource

M. Marc Chicoine, coordonnateur en urbanisme, secteur Gatineau

M^{me} Jovette Babin, coord. en urbanisme, Buckingham / Masson-Angers

M. Daniel Le Pape, chargé de planification

ABSENCE :

M. Philippe Thompson, citoyen

1. Ouverture

Le président ouvre l'assemblée à 17 h 40.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour, ci-dessous, est accepté.

1. Ouverture
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2004
4. Signature du procès-verbal de la séance du 7 juin 2004

DISTRIBUTION : Aux membres du CCA, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 juin 2004
6. Date de la prochaine assemblée
7. Demande d'appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner une partie d'une terre agricole et ceci, dans le but de céder une partie de la ferme familiale située au 808, montée Paiement
8. Demande d'appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de lotir et d'aliéner une partie du lot 2 466 942, du cadastre du Québec, situé sur la rue des Laurentides et ayant une superficie de 1064,4 mètres carrés et ce, dans le but de régulariser un empiètement d'un mur de soulèvement et d'une haie
9. Sujets d'information :
 - 9.1 Demande formulée par M. Normand Dessureault;
 - 9.2 Demande formulée par le Marché de l'Encan M.J.T. Larose inc.;
 - 9.3 Construction d'un pont d'étagement, chemin Findlay;
 - 9.4 Demande relative au lot 23-1-P, rang 1, (projet de construction d'un motel de deux étages de 30 chambres).
10. Période de questions des citoyens et citoyennes
11. Varia :
12. Levée de la séance

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2004

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2004 est accepté tel que présenté.

4. Signature du procès-verbal de la séance du 7 juin 2004

Le procès-verbal de la séance du 7 juin 2004 est signé par le président.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 7 juin 2004

Aucun commentaire.

6. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée est fixée au 4 octobre 2004.

7. Demande d'appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner une partie d'une terre agricole et ceci, dans le but de céder une partie de la ferme familiale située au 888, montée Paiement

On explique brièvement la nature de la demande d'appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner une partie d'une terre agricole et ceci, dans le but de céder une partie de la ferme familiale située au 888, montée Paiement en insistant sur la mise en contexte de la demande, sur l'impact de l'aliénation et sur la conformité de la demande aux règlements de zonage et de lotissement.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée en vue d'obtenir un appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner une partie d'une terre agricole et ceci, dans le but de céder une partie de la ferme familiale située au 888, montée Paiement;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la ferme familiale sise au 888, montée

Paiement souhaite aliéner une partie de la terre agricole à son fils;

CONSIDÉRANT QUE le fils du propriétaire de la ferme familiale sise au 888, montée Paiement est propriétaire d'une terre cultivable, sans bâtiment de ferme et exploite une ferme bovine à même une partie des installations existantes sur la montée Paiement;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ vise à céder une partie de la terre agricole qui contient des bâtiments de ferme, des pâturages et une résidence que l'acquéreur souhaite utiliser;

CONSIDÉRANT QUE l'aliénation est conforme aux règlements de zonage et de lotissement en vigueur et rencontre les orientations du plan d'urbanisme :

R-CCA-2004-09-13 / 8

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin d'aliéner une partie des lots 21A, 21B, 21C, 21D et 22A, rang 3 du canton de Templeton, soit dans le but de céder une partie d'une ferme bovine en exploitation située au 888, montée Paiement.

ADOPTÉE

Par ailleurs, on explique qu'un projet de résolution, relatif à la demande formulée par M. Normand Dessureault, sera présenté au prochain conseil municipal. Ainsi, le conseil municipal sera appelé à se prononcer sur l'ensemble de la demande formulée par M. Dessureault.

Départ de M. Marc Chicoine.

8. Demande d'appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de lotir et d'aliéner une partie du lot 2 466 942, du cadastre du Québec, situé sur la rue des Laurentides et ayant une superficie de 1064,4 mètres carrés et ce, dans le but de régulariser un empiètement d'un mur de soulèvement et d'une haie

On décrit la demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de lotir et d'aliéner une partie du lot 2 466 942, du cadastre du Québec, situé sur la rue des Laurentides.

CONSIDÉRANT QU'une demande a été formulée en vue d'obtenir un appui pour une autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de lotir et d'aliéner une partie du lot 2 466 942, du cadastre du Québec, situé sur la rue des Laurentides et ayant une superficie de 1064,4 mètres carrés et ce, dans le but de régulariser un empiètement d'un mur de soulèvement et d'une haie;

CONSIDÉRANT QUE la parcelle de terrain visée par la demande est située dans un secteur à prédominance résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la cession de cette parcelle va permettre de régulariser un empiètement du mur de soutènement aménagé il y a 20 ans et éviter au futur acquéreur du 1400, rue des Laurentides l'entretien du terrain au-delà du mur de soutènement :

R-CCA-2004-09-13 / 9

Que ce comité recommande au conseil d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec afin de lotir et

d'aliéner une partie du lot 2 466 942, du cadastre du Québec, situé sur la rue des Laurentides et ayant une superficie de 1064,4 mètres carrés et ce, dans le but de régulariser un empiètement d'un mur de soulèvement et d'une haie.

ADOPTÉE

9. Sujets d'information :

9.1 Demande formulée par M. Normand Dessureault

Voir texte à l'article 7 du présent procès-verbal.

9.2 Demande formulée par le Marché de l'Encan M.J.T. Larose inc.

Aucun commentaire.

9.3 Construction d'un pont d'étagement, chemin Findlay

On formule quelques commentaires sur les raisons qui ont motivé la décision du Ministère des Transports du Québec de ne pas donner suite à la demande de la Ville de Gatineau relative à la construction d'un pont d'étagement pour le chemin Findlay au-dessus de l'autoroute 50.

Par ailleurs, on souhaite que le conseil municipal réitère l'importance de ce dossier auprès de toutes les parties concernées soit le Ministère des Transports du Québec, le Ministère de l'agriculture, pêche et alimentation, l'Union des producteurs agricoles, les députés de la région et la table de concertation agroalimentaire.

9.4 Demande relative au lot 23-1-P, rang 1, (projet de construction d'un motel de deux étages de 30 chambres)

Aucun commentaire.

10. Période de questions des citoyens et citoyennes

Aucune personne ne s'est présentée.

11. Varia :

Aucun sujet.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 18 h 20.